



AUTO-ÉCOLE BEGUIN

11 avenue Henri Becquerel
26700 Pierrelatte
04 75 04 01 71

auto-ecolebeguin@orange.fr

14 avenue Henri Becquerel
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
04 75 96 61 12

Agrément : E0202605320/E1602600120
Siret : 32705080300045
NAF 8553Z
N° d'activité : 84691630169

Formation au permis AM option cyclomoteur (BSR) - 330 € TTC

Formation de 8h réparties sur 2 demi-journées permettant la conduite d'un cyclomoteur (motocyclettes de moins de 50 cm³), accessible dès 14 ans révolus.

Déroulement de la formation

Séquence 1 : échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

Séquence 2 : formation à la conduite hors circulation

Séquence 3 : formation au code de la route

Séquence 4 : formation à la conduite en circulation

Séquence 5 : sensibilisation aux risques en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal

Equipements obligatoires



Casque homologué



Blouson moto



Pantalon



Gants moto (norme CE)



Chaussures montantes

L'équipement doit être parfaitement ajusté à votre taille et bien adapté. Sinon l'accès aux leçons pourrait vous être refusé

Documents à fournir pour l'inscription

Les documents doivent absolument être lisibles et complets pour être reçu par ANTS

- 1 e-photo avec signature (attention ne pas se connecter sur le site ANTS)
- 1 photocopie de votre pièce d'identité recto-verso en cours de validité
- Votre numéro de téléphone portable (et fixe si vous avez)
- Les numéros de téléphone de vos parents ou tuteurs légaux le cas échéant
- Les adresses e-mail de vos parents ou tuteurs légaux le cas échéant
- 1 photocopie de votre ASSR 2 ou ASR
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (une facture, non un échéancier)

Attention c'est l'adresse du lieu de consommation qui est prise en compte !

Si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom :

- 1 photocopie de la carte d'identité recto-verso de votre hébergeant
- 1 certificat d'hébergement daté et signé par les deux parties avec l'adresse du lieu de consommation

Si vous avez entre 17 et 24 ans :

- 1 photocopie de votre certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC anciennement journée d'appel)

Pensez à faire votre recensement citoyen auprès de la mairie de votre domicile ou sur internet afin de pouvoir être convoqué à la JDC